



**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

Service de la Prévention
des Pollutions et des
Risques

Bureau de
l'Environnement
Industriel

19 Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

L'inspecteur des installations classées
s/c de la directrice de l'environnement pi,

W

à

Monsieur le Maire de Yaté
41 lotissement municipal
98834 YATE

N° 2011-6443/DENV

Nouméa, le 25 FEV 2011

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de Waho – commune de Yaté

Monsieur le Maire,

La station d'épuration de Waho ayant une capacité supérieure à 50 équivalents-habitants, elle est soumise à déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous avez reçu, par courrier n°2010-49816/DENV/SE du 18 octobre 2010, 4 exemplaires (ainsi que cd-rom) du dossier de déclaration, qu'il convient de retourner dûment signé par vos soins (en 3 exemplaires et le cd-rom) au bureau de l'environnement industriel de la direction de l'environnement.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.